

VALORISATION DU BOIS URBAIN : LA MRCVO EN MODE SOLUTIONS

VAL-D'OR, LE 17 MARS 2021. – Alors que, faute de débouché, la MRC de La Vallée-de-l'Or se voyait forcée d'accumuler une forte quantité du bois récupéré dans les écocentres ces dernières années, elle mise désormais sur une stratégie de tri à la source qui lui permettra de valoriser le bois propre in situ en l'utilisant comme agent structurant dans son processus de compostage des matières organiques. Les critères définissant le bois pouvant être récupéré plutôt qu'enfoui ont ainsi été ajustés.

Nouveaux critères pour la récupération du bois

« Notre marché pour le bois urbain était celui de la valorisation énergétique. Ainsi, les entreprises qui détenaient un certificat d'autorisation du gouvernement du Québec à cet effet pouvaient brûler le bois urbain pour créer la chaleur et l'énergie nécessaires à leurs activités. Toutefois, tous nos clients locaux ont cessé de le faire, leurs certificats ne le permettant plus. Nous devons depuis acheminer le bois à Gatineau jusqu'à l'usine autorisée la plus proche. Les coûts de transport ayant bondi, nous étions forcés d'accumuler la majeure partie du bois reçu, le temps de trouver d'autres options », explique M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO.

Grâce à l'arrivée de la collecte des matières organiques sur le territoire, une solution s'est créée à l'interne. Les résidus alimentaires récoltés doivent être mélangés à un agent structurant pour favoriser le processus de compostage et le bois broyé est un apport de choix pour cet usage. Il doit, par contre, être exempt de contaminants.

« Pour la valorisation énergétique, la présence d'une certaine proportion de contaminants (peinture, teinture, colle, métal, plastique, etc.) était auparavant tolérée, mais nous avons dû revoir nos critères pour que le tout soit compatible avec son utilisation dans le compost. Nous demandons donc aux usagers de s'assurer de bien trier le bois avant de l'apporter à l'écocentre », précise M. Ferron.

Ainsi, pour être considéré « propre », le bois récupéré ne doit pas contenir de bois verni, peint, teint ou traité, de bois d'ingénierie, de bois provenant de panneaux à lamelles orientées, de contreplaqué ou de particules, de bois créosoté, etc. Pour le moment, ces types de bois n'ont que l'enfouissement comme destination.

Bien trier, toujours avantageux pour les ICI

L'accès et les services de l'écocentre sont toujours gratuits pour les citoyens. Quant aux industries, commerces et institutions (ICI) qui les utilisent, ils doivent payer un permis d'accès annuel et leurs matières résiduelles sont facturées au poids.

Le tarif à la tonne dans le cas des matières valorisables (bois propre, béton, matières recyclables) est de 30,19 \$, alors que les matières non triées sont facturées au coût de l'enfouissement, à 120,77 \$ la tonne. Il est donc avantageux de bien séparer le bois propre du bois contaminé pour qu'un maximum tombe dans la première catégorie et évite l'enfouissement.

Une impasse qui se poursuit

Alors que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) annonçait en 2014 son intention de bannir le bois de l'enfouissement, la MRCVO a mis les efforts nécessaires pour répondre à cette annonce en mettant tout le bois de côté. Le marché de la valorisation énergétique exigeant maintenant un bois très peu contaminé, un tri plus serré est devenu essentiel.

À la recherche d'alternatives pour éviter l'enfouissement du bois davantage contaminé et pour écouler les 12 000 à 14 000 tonnes accumulées, la MRCVO a commandé une étude de caractérisation du bois urbain et poursuivi plusieurs pistes auprès d'entreprises de la région, tout en menant des représentations auprès du gouvernement. En juin 2019, la MRCVO était d'ailleurs l'hôte d'une action médiatique de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CP-AT) interpellant le MELCC afin d'identifier des solutions à cette problématique vécue partout en région.

« Nous sommes, bien sûr, d'accord avec les orientations gouvernementales qui visent à réduire au minimum l'enfouissement du bois. Par contre, il est nécessaire que des solutions réalistes, tant d'un point de vue économique qu'écologique, nous soient proposées. Les coûts et les gaz à effet de serre qu'implique le transport de notre bois jusqu'à Gatineau n'est pas une solution réaliste. Nous collaborons en ce moment avec le MELCC pour que davantage de bois puisse avoir une seconde vie », conclut M. Ferron.

– 30 –

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice des communications
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232 | 819 856-5866
sophierf@mrcvo.qc.ca